



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoints -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, Mme Nassera HAMZA, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Jean-Marc LEMBERT, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, Mme Anaïs DELBURG, M. Thierry PORTAL, Mme Olfa COUSSEAU, M. Valéry BARNY, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, Mme Evelynne CHAMBALOUX, M. Amirouche LAIDI, M. Loïc DEGNY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoints -

Mme Elodie REBER à Mme Isabelle DE CRECY

- Conseillers municipaux -

Mme Isabelle FLORENNES à M. Guillaume BOUDY, M. Frédéric VOLE à M. Fabrice BULTEAU, M. Yves LAURENT à M. Yoann LAMARQUE, Mme Béatrice DE LAVALETTE à M. Amirouche LAIDI

Absents non-représentés :

- Adjoints -

- Conseillers municipaux -

M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL

Secrétaire :

M. François PETER

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Le Maire de Suresnes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

Vu la délibération Delib2024-097, approuvée lors du conseil municipal du 12 décembre 2024, portant attribution des subventions de fonctionnement et d'investissement aux associations pour l'exercice 2025,

Considérant que la Ville poursuit ces engagements auprès des associations sportives Suresnoises, et souhaite accorder une subvention exceptionnelle à Actinia Club Suresnes dans le cadre du remplacement d'un compresseur indispensable au maintien de son activité. Cet équipement est devenu vétuste puisqu'il a été acquis il y a plus de 20 ans et présente un risque de panne irréversible. En effet, l'activité est conditionnée par le fait d'avoir un matériel offrant toutes les garanties de sécurité pour la pratique de cette discipline à risques,

Considérant par ailleurs, que l'association organise régulièrement des baptêmes de plongée pour initier le plus grand nombre à la pratique de la plongée, la Ville souhaite soutenir le club avec une aide financière de 10 000 € au titre de l'année 2025 pour financer cet achat,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 40

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 5

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article unique.- D'accepter de verser une subvention de 10 000 € au titre de l'année 2025 pour financer cet achat.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

#signature#

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du
Code général des collectivités territoriales que le présent acte a
été reçu par le représentant de l'État
le 1er avril 2025
et publié/affiché le 1er avril 2025
Pour le Maire et par délégation,
la responsable de la Gestion des Instances
Catherine MAGDELAINE

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes